



FORMATION SYNDICALE

FICHE D'INSCRIPTION

10 AU 12 MARS 2017

N.B. : VOUS FAITES VOTRE CHOIX DE COURS SOIT EN INSCRIVANT UN X DANS LA CASE DU COURS CHOISI, SOIT EN INDIQUANT VOTRE ORDRE DE PRÉFÉRENCE < ① ② > SI VOUS CHOISISSEZ PLUS D'UN COURS.

MISE À JOUR DE LA CONVENTION COLLECTIVE FFRS
 DÉLÉGUÉ(E) DE BASE

NOM : _____ PRÉNOM : _____

ADRESSE : _____

VILLE : _____ CODE POSTAL : _____

☎ DOMICILE : () _____ ☎ TRAVAIL : () _____ ☎ CELL. : () _____

NO IDENTIFICATION EMPLOYEUR : _____ DATE D'ENTRÉE AUX POSTES : _____

CLASSIFICATION : _____ PLEIN-TEMPS TEMPS-PARTIEL TEMPORAIRE

LIEU DE TRAVAIL : _____ SECTION DE TRAVAIL : _____

HORAIRE DE TRAVAIL : DE _____ À _____ FONCTION SYNDICALE : _____

LES SESSIONS DÉBUTERONT À 09h00 LE VENDREDI ET SE TERMINERONT LE DIMANCHE À 17h00.

- J'ARRIVERAI JEUDI POUR LE SOUPER _____ EN SOIRÉE _____ HEURE _____
- J'ARRIVERAI VENDREDI MATIN AVANT 9H00 _____
- JE DÉSIRE PARTAGER MA CHAMBRE OUI _____ NON _____
SI OUI , AVEC _____

JE SERAI ACCOMPAGNÉ(E) DE MA CONJOINTE OU DE MON CONJOINT OUI _____ NON _____

JE SERAI ACCOMPAGNÉ(E) DE MON OU MES ENFANTS OUI _____ NON _____

--- S.V.P. bien vouloir indiquer le nombre et l'âge _____

J'AURAI BESOIN DU SERVICE DE GARDE SUR LES LIEUX OUI _____ NON _____

- JE DÉSIRE UNE CHAMBRE SECTION FUMEUR _____ NON-FUMEUR _____
- J'AI BESOIN D'UN CONGÉ AVEC PAIE (**une journée**) POUR AFFAIRES SYNDICALES :

OUI NON DATE _____ 2017 HEURE : DE _____ À _____

 **LA DATE LIMITE POUR L'INSCRIPTION EST LE 24 FÉVRIER 2017, AVANT 16H00.** VOTRE COPIE D'INSCRIPTION DEVRA ÊTRE EXPÉDIÉE (**ET REÇUE**) À LA SECTION LOCALE DE MONTRÉAL, AU 565, BOULEVARD CRÉMAZIE EST, BUREAU 3100, MONTRÉAL (QUÉBEC) H2M 2V6 (seules les inscriptions des membres en règle seront prises en considération).

❖ AUCUNS FRAIS D'HÉBERGEMENT POUR LES CONJOINTS OU CONJOINTES AINSI QUE POUR LES ENFANTS. SI LA DEMANDE EST SUFFISANTE, UN SERVICE DE GARDE D'ENFANTS SERA DISPONIBLE SUR PLACE. RENSEIGNEZ-VOUS AU BUREAU DE LA RÉGION DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN.

HÔTEL CHÉRIBOURG
2603, CHEMIN DU PARC
MAGOG-ORFORD (QUÉBEC) J1X 8X8

DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'ÉDUCATION DU STTP, 48 MEMBRES DE LA RÉGION DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN POURRONT PARTICIPER À UNE SESSION À L'INTÉRIEUR DES DEUX (2) OPTIONS SUIVANTES :

1. MISE À JOUR DE LA CONVENTION COLLECTIVE / FFRS

Cette session est offerte à tous les membres de l'unité rurale et suburbaine uniquement. La priorité sera donnée aux déléguées, délégués et substituts.

LES OBJECTIFS SONT :

Prendre connaissance des modifications apportées à la nouvelle convention collective, tout en se penchant sur les défis de la prochaine ronde de négociation.

2. DÉLÉGUÉ(E) DE BASE

Cette session est offerte prioritairement aux nouveaux délégué(e)s et aux nouveaux délégué(e)s substituts de l'unité urbaine, rurale et suburbaine ainsi qu'à tous ceux et celles qui aspirent à le devenir. Toutes les personnes intéressées devront avoir suivi le cours d'initiation à la vie syndicale (ou l'équivalent) et n'avoir jamais participé à cette formation.

LES OBJECTIFS SONT :

Permettre aux participants et participantes de se familiariser avec la convention collective, et ce, tout en améliorant leur qualité de communicateur ou communicatrice.

COMMENT PARTICIPER

VOS DÉLÉGUÉES ET DÉLÉGUÉS SYNDICAUX AURONT EN LEUR POSSESSION DES FICHES D'INSCRIPTION, QUE VOUS DEVREZ COMPLÉTER ET RETOURNER À LA SECTION LOCALE DE MONTRÉAL.

LE SYNDICAT DÉFRAIE, POUR LES PARTICIPANTES / PARTICIPANTS, LES COÛTS D'HÉBERGEMENT, LES REPAS, LES FRAIS DE GARDE D'ENFANTS AINSI QUE LE TRANSPORT.

N.B. : LES MEMBRES PARTICIPANT À CETTE SESSION DE FORMATION ONT LE DROIT PRÉVU DANS NOS STATUTS, CLAUSE 7.63, À UN REMBOURSEMENT MAXIMAL DE 100\$ PAR FAMILLE, PAR JOUR, POUR LES FRAIS DE GARDIENNAGE ET DE 115\$ POUR LES SOINS AUX AÎNÉS, ENFANTS OU DES PERSONNES À CHARGE AYANT DES BESOINS SPÉCIAUX, PAR FAMILLE, PAR JOUR POUR LA GARDE HORS DES LIEUX.

Solidarité,



Yannick Scott

Dirigeant régional à l'éducation et à l'organisation
STTP - Région du Montréal métropolitain

YS/nf sepb 225



Montréal, 24 janvier 2017 / No 15